



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 30 juin 2025

#### Délibération n° DEL\_2025\_0094

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
mardi 24 juin 2025

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Isabelle DARDELET

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
04/07/2025

#### Ont donné procuration :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Celine GACON à Monsieur Fabien SURREL, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21 H 35

Rédacteur : Samira AKARMOUDI Sports

<b>Objet</b> :	Associations sportives hors critérisation : conventions de financement et de partenariat pour l'année 2025/2026
----------------	---

Rapporteur : Guy CHOUVET

La Ville soutient fortement l'ensemble des activités sportives de compétitions et de loisirs. Concernant les clubs emblématiques de la Ville, une convention de partenariat spécifique est conclue. Elle s'inscrit dans le cadre de la loi du 12 avril 2000 et le décret d'application du 6 juin 2001 lorsque le montant de la subvention annuelle dépasse 23 000 €.

## 1. COP Rugby

L'équipe seniors première du COP Rugby évoluera en Fédéral 3 pour la saison prochaine.

Le club, fort de plus de 465 adhérents, participe à une dizaine de championnats masculin et féminin, il est également structuré autour d'une école de rugby, accessible au plus grand nombre. Les éducateurs sportifs du club sont également investis dans un programme d'intervention en milieu scolaire.

La Ville souhaite soutenir l'association en octroyant une subvention au COP Rugby d'un montant de 70 000 € au titre de la saison 2025/2026.

## 2. Handisport

L'association Handisport du Puy-en-Velay est un club qui organise des activités de basket pour les personnes porteuses de handicap. Son équipe élite « Les Aigles du Velay » évolue au niveau national amateur A1 et fait partie des meilleures équipes de France et d'Europe. Le développement de cette association contribue fortement à la promotion des activités physiques et sportives des personnes porteuses de handicap. Au travers de ses nombreux déplacements en France, elle contribue pleinement et très positivement à la notoriété du territoire.

La Ville souhaite poursuivre son soutien à l'association Handisport du Puy-en-Velay à hauteur de 20 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 23/06/2025

A reçu un avis favorable en Commission Sports du 19/06/2025

Le Conseil Municipal :

- ACCORDE à l'Association COP Rugby une subvention de 70 000 €,
- ACCORDE à l'Association Handisport une subvention de 20 000 €,
- INSCRIT au budget primitif 2025 de la Ville, aux chapitre et article correspondants les crédits nécessaires,
- APPROUVE les termes de la convention de financement à passer entre la Ville et le COP Rugby jointe à la présente,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces conventions.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30 juin 2025,  
Le Secrétaire de séance,  
LASHERME Marlène,  
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 30 juin  
2025